



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 27 JUIN 2024

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h05 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement n'est pas archivé. Il est effacé après l'approbation du procès-verbal.

1. APPEL

Sur 61 membres, 39 sont présents, 18 sont excusés et 4 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix : comme souhaité, il nous donne les décisions prises par la Municipalité de mars à ce jour :

Administration :

Naturalisation : Préavisé favorablement à une demande individuelle de naturalisation et transmis son préavis au service de la population du canton de Vaud. Octroyé la bourgeoisie de Villars-Sainte-Croix à un candidat.

Divers : Sollicité Tamédia et obtenu le déplacement de la caisse à journaux vers la boîte aux lettres de la Poste.

SDOL : Validé la participation de Villars-Sainte-Croix à l'étude signalétique piétonne dans l'Ouest Lausannois dont le coût à sa charge se monte à CHF 377.00 sur un total de CHF 30'000.00.

Finances :

Aides et dons : Octroyé CHF 200.00 à la paroisse de Bussigny-Villars-Sainte-Croix. CHF 50.00 de cotisation à Encre & Plomb. CHF 6.00 par habitant à l'Harmonie du Pontet, nous sommes 981 personnes. CHF 150.00 à Pedibus Vaud pour 2024. CHF 500.00 au prix de la cérémonie de fin d'apprentissage pour les apprentis de chez Bobst. CHF 200.00 à l'association Venoge People pour le Venoge festival du 14 au 17 août 2024. CHF 50.00 au BBC Cossonay pour un jeune qui fait partie du club. CHF 150.00 à la fondation IPT. CHF 131.00 à l'épicerie Caritas à Renens.

Entreprises : Maintenu la taxe facturée à deux entreprises qui la contestaient.

Comptes 2023 : Validé le préavis 4/2024 sur les comptes 2023 ainsi que le rapport de gestion 2023.

Intercommunal : Décidé de poursuivre la démarche de faire recours au Tribunal Fédéral sous l'égide de l'AdCV.

Domaines et Bâtiments :

Collège : Démarré l'étude de faisabilité pour la transformation du collège. Validé l'entretien des engins de la salle de gym.

Maison de Commune et Ancienne Laiterie : Continué les démarches en lien avec les recours pendants au Tribunal Cantonal dans l'objectif de délivrer un permis de construire. La mise à l'enquête pour l'enquête complémentaire s'est terminée lundi et à ce jour, la Municipalité n'a pas reçu d'opposition.

Forêts : Organisé la mise de bois.

Terrains : Renoncé à exercer son droit de préemption sur une parcelle.

Espaces verts : Validé les travaux d'entretien de 7 platanes situés en face de la Maison de Commune au bord du terrain de sport.

Travaux :

Police des constructions : Délivré 4 permis de construire. Validé 7 annonces d'installations solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire. Validé 1 annonce pour la production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau, dans un bâtiment existant non soumis à autorisation.

Technique : Signé les actes notariés relatifs à la constitution des servitudes et prolongations du DDP.

Aménagement du territoire : Lancé les travaux pour la révision du PACOM et fixé la date du mercredi 18 septembre 2024 pour la démarche consultative.

Procédé de réclame : Autorisé la pose d'un procédé temporaire de réclame.

Instruction publique culture et culte :

Culture : Validé l'accord de collaboration entre les 8 communes de l'Ouest Lausannois et l'association ZIGZAG théâtre et jeunes publics dans l'Ouest Lausannois.

Jeunesse : Lancé les opérations pour la promotion du passeport vacances dont 1 activité aura lieu dans le local des jeunes de Villars-Sainte-Croix.

Police :

Manifestations : délivré 6 autorisations et annonces de manifestations sur le territoire communal.

Règlement : Fixé la date d'entrée en vigueur du règlement concernant les périodes d'ouverture et fermeture des magasins au 1^{er} avril 2024.

Stationnement : Validé la demande de légalisation pour la création de 5 places de stationnement supplémentaires réservées aux voitures de tourisme à l'Hôpital.

Pol : Répondu favorablement à une proposition de convention avec le BPA pour une collaboration dans le cadre du concept OUUPS, informations, conseils et astuces sur la prévention des accidents chez les enfants diffusés aux parents.

SDIS : Pris acte des comptes 2023 du SDIS Sorge.

Affaires sociales :

Plan canicule : Lancé les opérations y relatives.

Aînés : Validé le questionnaire à envoyer aux Aînés pour un sondage en collaboration avec Lausanne Région. Organisé la sortie des Aînés le 14 juin à la saline Royal d'Arc-et-Senans dans le Doubs.

Services industriels :

Eclairage public : S'associer à Renens et d'autres communes de la région pour l'organisation de la nuit des Perséides.

Eau : Validé la révision des bornes hydrantes.

EIEVMV : Pris acte des comptes 2023 de l'EIEVMV.

Zone Industrielle : Dans l'enquête sur la densification de la ZI, la Municipalité a reçu à ce jour 2 oppositions ATE et PRO VELO qu'elle va essayer de régler à l'amiable.

Mme Nicole Cattano :

Jeunesse : Notre commune a validé le partenariat avec le MJSR, au sujet de l'organisation d'une semaine de camp en centre aéré à Villars-Sainte-Croix, du 21 au 25 octobre, pour 16 enfants de 5 à 12 ans. Malgré un courrier envoyé à toutes les familles des enfants de 5 à 12 ans et une parution dans le Cancoir'info, malheureusement, à ce jour, il n'y a que 3 inscriptions. D'ici le mois d'octobre, il reste un peu de temps pour les inscriptions. Malheureusement, s'il n'y a pas plus d'inscriptions, la Municipalité sera obligée d'annuler ce camp. Par contre, la participation financière à laquelle la Municipalité s'est engagée sera due.

ARASOL : Mardi, il y a eu le conseil intercommunal, le rapport de gestion a été validé. 3 dossiers papier ont été mis à disposition sur place pour consultation. Cette année, il y a été décidé de tirer peu d'exemplaires, par souci d'économie de papier. Ce rapport est disponible sur internet et elle nous invite à le consulter. Il est assez court et relativement intéressant.

M. Nicola Cassetta :

Déchets : Il y a eu pas mal de doléances dernièrement parce que les cornets ne sont plus pris par Delacuisine, mandataire pour les déchets. La Municipalité a regardé pourquoi. Selon l'information reçue ce matin, la SUVA a interdit aux gens qui sont derrière les camions de soulever autre chose que des containers. Dorénavant, il n'y aura plus moyen de mettre autre chose que des containers au bord de la route. Les sacs ne seront plus pris. Une communication pour le reste de la population sera distribuée ces jours. La Municipalité a obtenu jusqu'au 31 juillet afin que les gens puissent être avertis. Après ce délai, il n'y aura plus de ramassage des sacs.

Il y a un lot de containers en mauvais état dans le village. La Municipalité a fait une demande de containers en gros. Prochainement, il y aura un formulaire si des gens sont intéressés par l'achat d'un container, d'une couleur ou d'une autre.

M. Frédéric Strittmatter :

SDIS : L'arrivée, un jour, du tram à la Croix du Péage, empiètera sur la caserne que nous partageons avec Bussigny. Pour ceux qui ne le savent pas, il y a deux casernes, Bussigny et Crissier. Des démarches ont été entreprises par un municipal de Crissier, M. Stern, afin que l'on rassemble tout « le feu » pour les trois communes, à Crissier. Cette semaine, le Conseil communal de Crissier a accepté, à l'unanimité, le crédit de près de CHF 800'000.00, pour faire une étude beaucoup plus approfondie, avec des demandes d'offres, pour commencer les travaux de cette caserne qui devrait se trouver à la Colice. Cette caserne sera suivie, une année plus tard, par, éventuellement, une nouvelle déchèterie. Il ne s'engage pas trop en disant éventuellement.

M. Vincenzo Camuglia n'a pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ARASOL, M. Xavier Guerry lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC, M. Pierre David lit le rapport annexé.

A la suite de la lecture du rapport de l'ORPC, M. Frédéric Strittmatter prend la parole et demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de la Lieutenant Colonelle Corinne Reymond-Brandt.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Il y a 2 documents sur le bureau, l'un du SDOL qui comprend le rapport de gestion et l'autre de l'UNIL. En cas d'intérêt, chacun peut venir se servir.

Elle nous annonce qu'une séance supplémentaire du Conseil général aura lieu le 12 septembre prochain. A l'ordre du jour de cette séance, il y aura la validation de la demande d'emprunt de l'EIEVMV.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

Mme Nicole Cattano rectifie les propos de M. Nicola Cassetta, en page 11, 4^{ème} paragraphe, ce n'est pas un choix politique mais un choix de la direction des écoles. En page 7, à l'avant dernier paragraphe, elle pense qu'il s'agit de Mme Ariane Pollet et non Poget. Puis, elle signale une coquille en page 6, 2^{ème} paragraphe, *M. Léo Vodoz répond qu'un plan directeur intercommunal et que l'Ouest Lausannois est en vigueur et qu'il faudra tenir compte dans le projet*. Elle pense qu'au lieu de *et que l'Ouest c'est de l'Ouest*.

Le PV ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

7. ASSERMENTATIONS

Avec la démission de Mme Monique Romon, le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 61 membres à ce jour.

8. PREAVIS NO 4/2024 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2023.

1. Présentation des comptes 2023 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22^e du règlement sur la comptabilité des communes (RCC),

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix demande la lecture du rapport.

M. Pascal Muller, délégué pour l'EIEVMV et rapporteur de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de l'entente, qui propose à l'assemblée d'accepter la gestion et les comptes 2023.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

Vote :

Le rapport de gestion et les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.

2. Présentation des comptes 2023 du SDIS, Service de défense contre l'incendie et de secours Sorge,

Notre commune n'ayant pas de délégué, il n'y a pas de rapport.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

Vote :

Les comptes 2023 du SDIS Sorge sont acceptés à l'unanimité.

3. Présentation des comptes communaux 2023 – Rapport de gestion 2023.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix demande la lecture du rapport.

M. Pascal Muller, rapporteur de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'assemblée d'accepter le préavis présenté.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

Vote :

- d'adopter les comptes communaux pour l'année 2023, avec un excédent de revenus de CHF 7'139.48, tels que présentés,
- d'adopter le bilan au 31 décembre 2023 tel que présenté,
- de donner décharge à la Municipalité et à la Bourse Communale de sa gestion pour l'année 2023.

Le préavis No 4/2024, concernant les comptes communaux 2023 et le rapport de gestion pour 2023, est accepté tel que présenté par la Municipalité à l'unanimité.

M. Georges Cherix remercie les membres du Conseil général pour la confiance accordée. Il remercie également la boursière, Mme Sylvie Faessler et la libère si elle veut quitter la séance.

9. NOMINATION DU BUREAU (PRESIDENT, VICE-PRESIDENT, DEUX SCRUTATEURS ET DEUX SCRUTATEURS SUPPLÉANTS).

A l'ordre du jour, le Conseil général doit élire un Président, un Vice-Président, deux scrutateurs ainsi que deux scrutateurs suppléants.

Mme la Présidente annonce qu'il y a plusieurs membres du Bureau qui sont absents ce soir. Si personne n'est intéressé à reprendre la fonction annoncée, elle demande aux membres présents s'ils sont d'accord d'élire un membre du Bureau si ce dernier est absent. L'assemblée accepte moins 1 abstention.

Sont réélus par acclamation :

Mme Marielle Bartolucci, Présidente

Mme Illuminata Perna, vice-Présidente

Mme Antonina Monnier, scrutatrice

M. Vincenzo Cattano, scrutateur

Se présente au poste de scrutatrice suppléante et est élue par acclamation :

Mme Paola Cassetta

Est élue par votation à bulletin secret avec 19 voix :
Mme Françoise Cuérel, scrutatrice suppléante

10. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES.

Mme la Présidente remercie Mme Yolande Riche, Présidente sortante, pour son travail. L'assemblée approuve.

La commission de gestion est élue pour une période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. La coutume veut que le Président sortant soit remplacé par le vice-président et ainsi de suite.

M. Xavier Guerry se présente. Il est élu par acclamation.

La commission se présente comme suit :

Monsieur Pascal Muller, Président

Monsieur Michel Artar, vice-président

Madame Vivette Pilloud, membre

Monsieur Marc Furrer, membre

M. Xavier Guerry, suppléant

Mme Yolande Riche remercie les autres membres de la commission pour leur collaboration tout au long de cette année. Elle a une demande : il y a quelques années, il avait été demandé aux différentes commissions de noter seulement les heures effectuées en présentiel, suite à un problème d'heures notées. Elle demande au Bureau, d'étudier la possibilité, pour la COGEFI, de noter aussi, pour les préavis budget et comptes, qui demandent beaucoup de travail, les heures effectuées en non présentiel. Mme la Présidente lui répond que le Bureau va se réunir et étudier la chose. Une réponse sera donnée lors de la séance du 12 septembre.

11. RAPPORT DE LA PRESIDENTE SUR L'ETAT DES ARCHIVES DU CONSEIL.

Conformément à l'article 18 du règlement du Conseil général de Villars-Ste-Croix, le Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de sa Présidente, Mme Marielle Bartolucci, a procédé au contrôle de l'état des archives du Conseil. Elle s'est entretenue avec Mme Anita Cochard, secrétaire du Conseil et elle a constaté que tous les documents du Conseil Général de Villars-Ste-Croix sont très bien classés. Le Bureau du Conseil, par la voix de sa Présidente, remercie Mme Anita Cochard pour son travail.

12. POSTULATS/MOTIONS.

Aucun n'est formulé.

13. DIVERS

Mme Nadia Barbey réagit par rapport à l'annonce faite pour le centre aéré. Pour avoir fait l'exercice, ce n'était pas extrêmement simple de réussir à faire les inscriptions en ligne. Elle ne sait pas si cela a pu peut-être décourager des gens. Elle ajoute que nous sommes en juin et que c'est pour le mois d'octobre, qu'il ne faut pas non plus s'alarmer. Elle demande alors s'il y a moyen de simplifier car si l'on n'avait pas le QR à scanner, il était difficile de trouver directement le centre aéré, sur le site. Elle a eu beaucoup de peine à trouver ce centre aéré-là.

Mme Nicole Cattano répond qu'un courrier a été envoyé aux familles des enfants de 5 à 12 ans. Elle ajoute que c'est seulement sur ce courrier-là que le QR renvoie à l'inscription de ce camp. Sur le site MJSR, il n'est pas possible d'y accéder, car la Municipalité a décidé, dans un premier temps, d'ouvrir ce camp, uniquement aux enfants de Villars-Sainte-Croix. S'il était mis sur le site de l'association, tout le monde pouvait s'inscrire. Elle ajoute encore que dans un premier temps c'est réservé pour les enfants de Villars-Sainte-Croix et par la suite s'il n'y a pas assez d'inscriptions, la Municipalité fera ouvrir à une autre commune ou plus largement sur le site. Voilà pourquoi, depuis leur site, ce n'était pas possible de s'inscrire.

Mme Susanne Perrudet demande s'il est possible de mettre les PV des derniers Conseils sur le site ainsi que la liste des membres à jour.

Mme la secrétaire répond par l'affirmative.

Mme Yvette Jenny pense, au sujet de la laiterie et du collège, qu'il y a des oppositions. Elle demande ce que cela coûte à la population.

M. Georges Cherix répond, pour la laiterie, qu'à ce jour, il n'y a pas d'opposition sur l'enquête complémentaire. L'affaire avec la personne qui est allée au Tribunal, est en train de se régler. Cela veut dire que la Municipalité peut aller de l'avant, très probablement dès demain, mais elle attend le délai du « Recommandé », et d'ici la semaine prochaine, elle pourrait aller de l'avant.

Mme Yvette Jenny s'excuse mais elle n'a pas eu réponse à sa question.

M. Georges Cherix répond que cela coûte entre CHF 27 et 30'000.00 pour les nouveaux plans, mais il ne sait pas ce que cela coûte, aujourd'hui, pour l'avocat.

M. Pascal Muller revient sur le préavis du cimetière. Il devait y en avoir un qui devait être présenté à ce Conseil. Il demande quand la Municipalité prévoit de le présenter. Il revient également sur le postulat déposé quant à la sécurité autour du village.

M. Frédéric Strittmatter le remercie d'avoir posé la question quant au postulat. La Municipalité a reçu les informations, car cela doit passer par les arcanes de la police, du DGMR, très tardivement. Il est en train de travailler sur la réponse à ce sujet et cela doit encore être approuvé par la Municipalité. Il pense que cela pourra être mis à l'ordre du jour la prochaine fois.

M. Vincenzo Camuglia répond pour le cimetière. Les travaux sont terminés. Au sujet du préavis, c'est en cours, en tenant compte des remarques des commissions. Il pense qu'il sera présenté plutôt en fin d'année.

M. Alan Turra annonce qu'il a été demandé aux habitants du Chemin des Chênes de faire une vérification de la distinction des eaux claires et eaux usées. Il a mandaté une entreprise et pour faire ce contrôle, l'entreprise doit demander une extraction d'assainissement de parcelle. Normalement, ces extractions d'assainissement de parcelle, dans certaines communes, sont directement gérées par la commune, soit près de CHF 50.00, qui sont déjà réglés par nos impôts. Actuellement, la commune de Villars-Sainte-Croix demande l'extraction à l'entreprise BBHN et cette extraction coûte CHF 135.00 à la charge des propriétaires. Il demande si cela sera pris en compte par notre commune, vu qu'on le paie déjà par le biais des impôts ou est-ce à la charge des propriétaires ?

M. Nicola Cassetta répond que selon le règlement, chaque propriétaire doit avoir ses eaux raccordées correctement. Dans le cas présent, les personnes qui ont reçu ce courrier, ce sont les propriétaires dont les maisons qui ne sont pas enregistrées ou pas correctement branchées et cela coûte à toute la communauté : une augmentation à l'épuration. Il ajoute que certaines communes les prennent à leur charge, c'est pour cela que dans notre règlement, ce n'est pas pris en charge.

M. Alan Turra répond que ce n'est pas de ces coûts-là dont il parle. Il ajoute que les coûts pour la personne qui vient contrôler c'est une chose. Cette personne-là doit demander une extraction de registre, qui est prise en charge, comme par exemple la commune de Cossonay. Cette opération dure 5 minutes et est comprise dans les impôts communaux.

M. Nicola Cassetta répond que chez nous cela n'est pas prévu et qu'il va se renseigner.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la séance à 21h07. L'assemblée applaudit.

M. Georges Cherix invite les personnes présentes à l'apéritif prévu afin de partager un verre et manger quelque chose. Il nous souhaite de bonnes vacances.

La Présidente


Marielle Bartolucci



La Secrétaire


Anita Cochard